

01-Décision modificative n°2 – BUDGET SPIC

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte

La décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
627 (011) : Services bancaires et assimilés	90,00
6583 (65) : Déficits sur opérations de gesti	-90,00
	0,00
Total Dépenses	0,00

02-Modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte

Les modifications des statuts de la Communauté de communes ainsi présentées :

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES :

XVIII – Assainissement collectif et non collectif des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT, au 1^{er} avril 2026

03- Subvention exceptionnelle à l'Association « Bulle de chat »

A l'unanimité, le Conseil Municipal, Décide

De verser une subvention de 250 Euros à l'Association « Bulle de chat » - 79210 MAUZE SUR LE MIGNON

04- Marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise

Le Maire à signer le marché pluriannuel avec l'entreprise MISSENARD QUINT B- 17180 PERIGNY pour l'exploitation des installations de chauffage, de la Commune de Saint Georges du Bois, pour la période du 1^{ER} Février 2026 au 30 Avril 2031

Pour un montant annuel du marché à 38 385.00 euros/an HT,

Pour un montant total de 201 521.25 €uros HT pour la totalité du contrat

DECISIONS :

12/2025 : Demande de subvention DSIL 2026- Pompe à chaleur ensemble bâti

13/2025 : Demande de subvention PACT17 – Pompe à chaleur ensemble bâti

INFORMATION :

Néant



Affiché le 18 décembre 2025
Le Maire,
Jean GORIOUX